SPEDIDAM

LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 juillet 2025,

La SPEDIDAM ancre ses réformes dans la durée grâce au vote de ses associés

Les artistes-interprètes associés de la SPEDIDAM ont approuvé les résultats de l'exercice 2024 et ont voté majoritairement en faveur des résolutions proposées lors des Assemblées Générales du 26 juin 2025.

Les perceptions globales de la SPEDIDAM se sont élevées à 63 034 113 euros, soit une hausse de 5,81% par rapport à l'exercice précédent.

La SPEDIDAM a réparti aux ayants droit la somme de 36 609 671 euros.

La SPEDIDAM a effectué, au cours de l'année 2024, un travail de recherche, d'identification, et de mise à jour des éléments permettant de diminuer significativement le montant des irrépartissables pratiques. Elle a réalisé des campagnes mensuelles de relance des ayants droit n'étant pas à jour de leurs coordonnées bancaires notamment. Ces campagnes ont porté leurs fruits puisqu'elles ont permis la rémunération de plus de 6 808 nouveaux comptes durant l'exercice.

Ont été élus huit administrateurs : Monsieur Beghin Alain, Monsieur Deveze Jean-François, Madame Fillon Akémi, Madame Heurtevent Émilie, Monsieur Lecointe Gérard, Madame Moutet Émilie, Madame Puig-Vasseur Catherine et Monsieur Seva Éric.

Le détail des résolutions et des élections

La SPEDIDAM prend acte de ces résultats et continuera à œuvrer sans relâche en faveur des droits des artistes-interprètes.

Contact presse : Delphine PILLON – delphine.pillon@spedidam.fr – 07.60.25.90.91
www.spedidam.fr